

"Un marché pour 150 millions de personnes" dans Die Welt (21 juin 1950)

Légende: Le 21 juin 1950, le quotidien allemand Die Welt met en lumière les enjeux des négociations entamées à Paris par les pays du Benelux, l'Italie, la France et la République fédérale d'Allemagne (RFA) au sujet du plan Schuman.

Source: Die Welt. Unabhängige Tageszeitung. Hrsg. Schulte, Heinrich ; Herausgeber Bourdin, Paul. 21.06.1950, Nr. 142; 5.Jg. Hamburg: Die Welt. "Ein Markt für 150 Millionen Menschen", auteur:Kurz, Robert Ernst , p. 2.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/un_marche_pour_150_millions_de_personnes_dans_die_welt_21_juin_1950-fr-b5ffe6e0-5565-41db-b548-73ce3367495e.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

Un marché pour 150 millions de personnes

Premier objectif à Paris: accord-cadre pour l'union dans le domaine de l'acier

De notre envoyé spécial

La première grande conférence européenne, à laquelle aucun représentant britannique ne participe, a été ouverte hier par le ministre français des Affaires étrangères, Robert Schuman, dans le salon de l'Horloge du Quai d'Orsay. En prenant l'initiative de créer une Communauté européenne du charbon et de l'acier, et après le désistement britannique, qui n'est pas accepté comme définitif, la France a concrétisé le tête-à-tête franco-allemand, et elle a ainsi endossé – toujours sans grand enthousiasme, il est vrai – un rôle dirigeant sur le continent. L'Allemagne, qui possède la plus importante industrie lourde du continent, jouit des mêmes droits que ses partenaires à la table des négociations. La Belgique, les Pays-Bas, l'Italie et le Luxembourg viennent compléter le tableau du noyau européen qui, avec 150 millions d'habitants, doit devenir un marché unique pour deux de ses principales matières premières, comparable aux seuls États-Unis d'Amérique et – ne serait-ce que pour cette raison – plein de perspectives fécondes.

Méthode d'un genre nouveau

Tout juste un an après l'échec de la conférence de Paris des quatre ministres des Affaires étrangères, la France a entrepris d'associer à la Communauté européenne la partie de l'Allemagne qui ne se trouve pas dans la sphère d'influence russe, en ayant recours à des méthodes d'un genre nouveau. Dans son allocution d'ouverture, le ministre français des Affaires étrangères n'a pas insisté une nouvelle fois sur l'idée politique fondamentale de sa proposition, à savoir le rapprochement entre la France et l'Allemagne, mais il a souligné la difficulté de la mission qu'ont acceptée les six délégations.

La délégation française n'est sous la direction personnelle de Robert Schuman qu'aux séances plénières; son chef permanent est Jean Monnet.

La délégation allemande, conduite par Walter Hallstein, s'est installée sur les bords de la Seine, au Palais d'Orsay, à quelques centaines de mètres en amont du ministère français des Affaires étrangères. Sa composition semble confirmer que Paris et Bonn sont d'accord sur la manière de procéder, à telle enseigne qu'il existe une volonté de discuter d'abord d'un accord-cadre, pour lequel la délégation française a déjà élaboré un projet détaillé.

Sur une base politique

Cet accord-cadre doit constituer le fondement juridique de la Haute autorité supranationale, définir les principes de son fonctionnement et clarifier la question de savoir comment et auprès de quelle instance les gouvernements participants pourront contester ses décisions. Le conseil des spécialistes de l'industrie sera certainement sollicité, mais la discussion devra être menée essentiellement sur les plans politique et juridique.

De l'avis de la France et sans doute aussi de l'Allemagne, on s'efforcera, dans la mesure du possible, de laisser de côté les détails techniques durant la discussion de cet accord-cadre, afin d'éviter que le cours des négociations ne soit dévié et que la pose des fondations du bâtiment ne soit déjà entravée par des considérations de détail. Quant à savoir si ces fondations juridiques peuvent être posées en quelques semaines, cela dépend sans aucun doute de la bonne volonté et de la confiance entre les délégations et les gouvernements.

Le point de vue du Benelux

Les résistances les plus fortes à une telle procédure sont actuellement attendues du côté des délégations du Benelux, qui doivent défendre, d'une part, les intérêts de l'industrie lourde belge et luxembourgeoise, la plus grande exportatrice en Europe, et, d'autre part, le point de vue néerlandais, qui tend vers Londres, et à qui on

attribue le souhait de clarifier une série de détails dès avant la discussion finale sur l'accord-cadre.

Bien entendu, des différences dogmatiques apparaîtront aussi dès les premières négociations sur l'accord-cadre, quant au principe de la «mise en commun» sous une forme planifiée, libérale ou mixte. Au Quai d'Orsay, on souhaiterait ne pas encore trancher cette question dans l'accord-cadre, mais plutôt essayer, si possible sans préjugés dogmatiques, lors d'une seconde période de négociations, après l'adoption de l'accord-cadre par les différents parlements, de trouver des solutions à partir des expériences pratiques. Le caractère de ces solutions a déjà été évoqué plusieurs fois par Robert Schuman. Elles seraient provisoires, dans la mesure où l'on acceptera, dans un premier temps, de mettre en place des caisses de compensation des prix et de donner suite à des souhaits de compensation, pour atténuer les dégâts d'une libre concurrence soudainement débridée, mais où ces mesures ne sont conçues que comme une transition vers le libre jeu de la concurrence et vers une division internationale plus complète du travail.

L'auteur français Jean Monnet a donc en tête certaines formes transitoires planifiées et des objectifs libéraux. Du côté français, on souhaite toutefois éviter que la discussion – certainement difficile – à ce sujet, qui devra se tenir essentiellement entre spécialistes, n'occupe dès à présent le devant de la scène. On peut néanmoins supposer que la délégation des spécialistes commencera elle aussi sous peu à se réunir dans une série de sous-commissions afin que, après l'achèvement et la ratification de l'accord-cadre, les détails soient suffisamment clairs pour qu'on puisse passer immédiatement à la construction des différents étages du bâtiment.

Robert Ernst Kurz